

> LEXIQUE ET CULTURE

Autorité

Disciplines et thématiques associées : Français, se découvrir, s'affirmer dans le rapport aux autres ; Histoire ; Vie scolaire

ÉTAPE 1 : LA DÉCOUVERTE DU MOT

Pour entrer dans l'étude du mot, le professeur présente à ses élèves une « amorce » destinée à leur faire découvrir ce mot en contexte et en situation. Il s'agit de susciter leur curiosité et de ménager leur intérêt, tout en les amenant à deviner le mot « caché » : il se dévoilera grâce à l'amorce choisie comme une première occasion de questionner son sens. Le professeur est invité à en choisir une parmi les trois propositions ou à en créer une lui-même selon les critères proposés.

Un support écrit

Les derniers vers du poème de Victor Hugo « Jeanne était au pain sec » :

« Jeanne alors, dans son coin noir,
M'a dit tout bas, levant ses yeux si beaux à voir,
Pleins de l'autorité des douces créatures :
— Eh bien, moi, je t'irai porter des confitures. »

Victor Hugo, *L'art d'être grand-père* (1877)

- Quel mot Victor Hugo utilise-t-il pour décrire le regard de la petite fille ? En quoi ce terme est-il surprenant pour caractériser le regard d'une enfant ?

Un support iconographique

Peinture murale représentant [Louis XIV à cheval](#) avec son bâton de commandement à la main : *Les conquêtes du roy Louis le Grand aux années 1676, 1677 et 1678* (6,2 m x 4,2 m) par Joseph Parrocel, musée de l'Armée (Hôtel des Invalides)

- Que tient le roi Louis XIV dans sa main droite ? Qu'a voulu exprimer le peintre en utilisant ce symbole ? Quels autres éléments de la peinture contribuent à renforcer cette impression ?

Le professeur peut compléter l'explication du symbole représenté par le bâton de commandement en se référant aux bâtons d'autorités, que l'on retrouve dans différentes civilisations et de nombreux contextes (en Égypte avec le bâton pour se faire payer les impôts, en Grèce avec le sceptre de Zeus, dans la France médiévale avec le bâton du juge-diseur ou des hérauts, mais aussi le bâton papal, le bâton du chef d'orchestre ou du chef de danse...).

Un enregistrement audio

Le début de la chanson de Jacques Dutronc « Fais pas ci, fais pas ça » :

« Fais pas ci, fais pas ça
Viens ici, mets-toi là
Attention, prends pas froid
Mange ta soupe, allez, brosse-toi les dents
Touche pas ça, fais dodo
Dis papa, dis maman
Fais pas ci, fais pas ça »

- Après avoir identifié qui parle et à qui et le mode verbal employé, quelle relation ce mode des verbes établit-il entre les deux personnes ?

ÉTAPE 2 : L'HISTOIRE DU MOT

Le professeur joue le rôle d'un conteur qui serait aussi archéologue : il fait découvrir aux élèves une histoire qui les amène à réfléchir aux origines du mot, à son évolution, à sa famille ; il les guide dans le décryptage des éléments qu'il associe à cette découverte.

Le mot en V.O.

Pour démarrer cette étape et susciter l'intérêt des élèves, une citation très courte est donnée dans sa langue originale (en V.O., comme on dirait au cinéma) : c'est l'occasion de voir et d'entendre quelques mots en latin ou grec (une phrase, une expression), immédiatement suivis de leur traduction. Le professeur peut tout aussi bien travailler, quand il le souhaite, à partir du seul texte français de la traduction, sans présenter nécessairement à chaque fois le texte dans sa langue originale aux élèves.

La citation avec quelques mots dans la langue d'origine et sa traduction

En 27 avant J.-C., après la défaite de Cléopâtre et de Marc Antoine, le consul victorieux Caius Octavius (Octave) est récompensé par le Sénat romain pour avoir mis fin à la guerre civile et restauré le pouvoir l'État. Il reçoit un titre honorifique exceptionnel qui devient son surnom : Augustus (« auguste »), c'est-à-dire « celui qui a été consacré par la faveur des dieux » (« saint », « vénérable ») en raison de son autorité naturelle.

Post id tempus auctoritate omnibus praestiti, potestatis autem nihilo amplius habui quam ceteri qui mihi quoque in magistratu conlegae fuerunt.

Par la suite, je l'ai emporté sur tous par l'autorité, mais je n'ai en rien eu plus de pouvoir que tous ceux qui ont été mes collègues dans l'exercice des magistratures.

Auguste (63 avant J.-C. – 14 après J.-C.), *Res gestae divi Augusti*, (« Actions accomplies par le divin Auguste »), table VI, 34, trad. d'après le texte d'Antioche

Inscrite ou projetée au tableau, la citation est :

- écoutée grâce à un [enregistrement](#)
- associée à une image qui illustre et accompagne sa découverte

L'image associée : la statue en marbre d'Auguste, dite de [Prima Porta](#) (nom du lieu de sa découverte), 2,06 m. de hauteur, musée du Vatican.

Cette statue, copie d'un bronze réalisé vers 20 avant J.-C., représente Auguste en *imperator*, un nom qui désigne un général en chef victorieux en latin. Le professeur peut rapprocher le geste du bras droit levé de la peinture murale de Louis XIV (étape 1). On retrouve la même gestuelle, à différentes époques, dans de nombreuses représentations de figures d'autorité qui expriment un ordre ou une exhortation.

Le professeur peut ainsi expliquer rapidement que le nom « empereur » est issu du latin *imperator*, qui n'était qu'un des titres portés par Octave-Auguste pour signifier son pouvoir militaire. Par habileté politique et pour ne pas donner l'impression qu'il détenait le pouvoir d'un monarque, Auguste se désignait lui-même comme le *princeps*, c'est-à-dire « le premier » (*primus*) à « prendre » (radical *cap-* / *cep-*) la parole au Sénat, d'où le nom de « prince » et de « principat ».

La citation est extraite du « testament » politique que l'empereur Auguste a rédigé à la fin de sa vie en évoquant les principales « actions accomplies » (*res gestae*) au cours de sa carrière politique.

Le professeur aidera les élèves à repérer les mots latins correspondant aux termes français « autorité » (*auctoritate*, forme déclinée de *auctoritas*) et « pouvoir » (*potestas*, forme déclinée de *potestas*). La distinction entre les deux termes permet de souligner que l'autorité ne s'affirme pas seulement dans une relation de pouvoir, comme cela a pu être perçu lors de l'amorce du travail (étape 1). Il s'agit ici de l'autorité morale, liée au prestige naturel du personnage, qui s'ajouterait à l'exercice du pouvoir. Ce point pourra être rappelé lors du travail sur la polysémie (étape 3).

La mise au point étymologique

- Le professeur explique aux élèves les grandes étapes de l'histoire du mot : son origine, son sens, son évolution. Il s'appuie sur la citation et le mot en V.O.
- Il replace le mot dans sa famille, en français, mais aussi dans d'autres langues modernes. Il fait apparaître au tableau les arbres à mots. Le premier permet de situer le mot étudié et les principaux membres de sa famille en lien avec la racine ; le second permet de visualiser les mots issus de la même racine dans d'autres langues.
- À l'issue de l'étude, l'arbre à mots pourra être affiché en classe et complété au fur et à mesure de l'année en fonction des mots rencontrés.

L'histoire du mot : le sens originel

Le mot français « autorité » est issu du latin *auctoritas* qui signifie « garantie, autorité, prestige », lui-même issu du nom *auctor* qui a pour origine le verbe *augere*, (parfait *auxi*, supin *auctum*) « faire croître, augmenter ». L'*auctor* est « celui qui augmente » et, en premier lieu, « qui augmente la confiance », le « garant » ; il prend également le sens de « celui qui fait croître, ou qui fait pousser », « créateur », « fondateur », « auteur ». Dans la même famille, celui qui apporte son *auxilium* (aide, renfort) contribue à l'« accroissement des forces ».

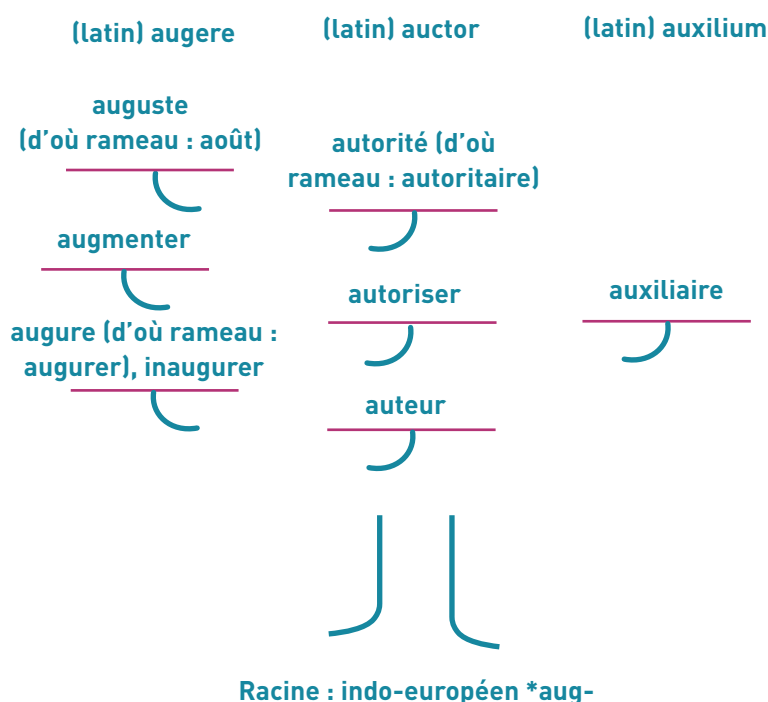
Retrouvez Éduscol sur



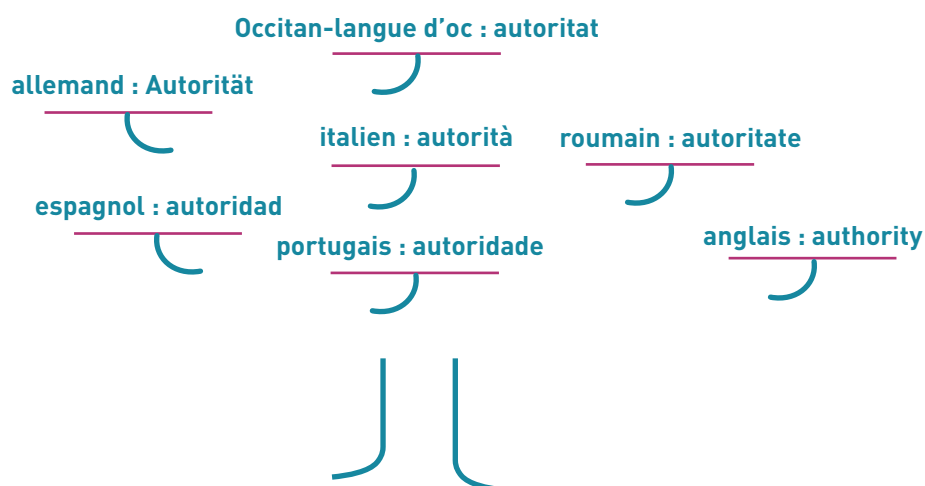
Ces différentes valeurs sont à l'origine des sens que prend le mot « autorité » en français, d'abord dans le domaine religieux en s'appliquant aux textes sacrés (XI^e siècle), « textes de l'Écriture », et en y associant le « pouvoir d'imposer l'obéissance ». Au XIII^e siècle, le terme s'emploie dans le domaine juridique : « force de ce qui est jugé, décidé », puis s'étend à la réputation d'un auteur auquel on se réfère. Au XVI^e siècle, apparaît le sens plus général de « considération portée à une personne et qui impose l'obéissance ».

Dans le domaine politique, le mot « autorité » désigne à partir du XVII^e siècle l'organe du pouvoir, le gouvernement, puis par extension et utilisé au pluriel, tous les représentants de l'autorité publique (« les autorités », fin XVIII^e siècle).

Premier arbre à mots : français



Second arbre à mots : autres langues



Retrouvez Éduscol sur



Racine : indo-européen *aug-

Du latin au français : notice pour le professeur

Le verbe *augeo* (*auxi*, *auctum*) est issu de la racine indo-européenne *aug- qui exprime l'idée de croître, d'augmenter.

En latin, ce verbe s'applique à différents domaines, concrets ou abstraits, et recouvre des acceptions variées qui se retrouvent dans les nombreux mots français construits sur cette racine :

- *auctor* « auteur », dans tous les sens que le français lui donne ; *auctoritas* « autorité, garantie, influence, prestige » ;
- *augur* « augure », désignant à l'origine « celui qui donne les présages assurant l'accroissement d'une entreprise », d'où *augurium* « présage favorable ». Il a pour dérivé *augustus*, « consacré par des augures favorables » (c'est-à-dire par des signes envoyés par les dieux), d'abord appliqué uniquement à des choses, puis à un homme, Octave « Auguste », pour la première fois (voir la citation en V. O.) ; en français, en sont issus notamment les verbes « augurer », « inaugurer » et le nom « août », altération de Augusti (mensis) « mois d'Auguste ».
- *auxilium* « accroissement des forces, renfort », d'où le français « auxiliaire » employé d'abord dans le domaine militaire, puis plus généralement à partir du XVIIe siècle, notamment dans la terminologie grammaticale.

ÉTAPE 3 : OBSERVATIONS ET APPROFONDISSEMENT

Selon le temps dont il dispose et les objectifs qu'il s'est fixés, le professeur part de l'observation de l'arbre à mots pour orienter sa démarche vers des points à consolider ou à développer, accompagnés d'activités variées.
Il prend appui sur des corpus (mots, expressions, phrases) fournis aux élèves ou constitués à partir de leurs propositions. Il peut consulter la « boîte à outils » pour utiliser une terminologie simplifiée et concevoir des activités adaptées à chaque point.

Prononciation et orthographe du mot

Le professeur fait observer l'orthographe du mot « autorité » afin de rappeler aux élèves les principes de la terminaison des noms féminins en *-té* (du latin *-tas* / *-tatis*) :

La plupart des noms féminins en *-té* s'écrivent sans *-e* muet en finale. Il s'agit le plus souvent de mots abstraits : la liberté, la vérité, l'amitié, la beauté, la volonté, etc.

Parmi les exceptions à cette règle, on trouve les noms féminins qui indiquent une quantité ou un contenu (une cuillerée, une brouettée, une pelletée, etc.) et les noms féminins dérivés de verbes en *-ter* (buter > une butée ; dicter > une dictée ; monter > une montée, etc.).

Polysémie, le mot et ses différents emplois

Le professeur peut reprendre les documents des étapes 1 et 2 ou utiliser des textes qu'il étudie en classe pour préciser avec les élèves différents emplois du mot « autorité ». Il demande alors aux élèves de donner des exemples pour chaque acception du terme :

Retrouvez Éduscol sur



- pouvoir de commander et de se faire obéir : autorité juridique, parentale, politique / personne ou organisme qui détient légalement ce pouvoir ;
- considération morale ou intellectuelle accordée à une personne ou un texte faisant référence dans un domaine / personne qui bénéficie de cette considération ;
- le fait de se faire respecter ou obéir facilement, sans contrainte.

Le professeur peut ensuite proposer des expressions où figure le mot « autorité » afin que les élèves les classent selon les trois principales acceptions ci-dessus :

faire appel à l'autorité, reconnaître l'autorité, établir son autorité, alerter les autorités, braver l'autorité, abus d'autorité, asseoir son autorité, exercer son autorité, sous l'autorité de, l'autorité parentale, usurper l'autorité, argument d'autorité, les Autorités.

Afin d'en distinguer les nuances, le professeur peut demander aux élèves d'expliquer les sens différents du mot dans certaines expressions proches, telles que :

- faire acte d'autorité/faire autorité
- agir de sa propre autorité/agir avec autorité
- avoir une autorité naturelle/avoir de l'autorité

Antonymie, Synonymie

Le professeur constitue avec les élèves un corpus de synonymes du mot étudié. Chaque synonyme devra être associé à l'une des acceptions, puis utilisé dans une phrase trouvée ou relevée par les élèves.

Par exemple : domination, pouvoir, gouvernement, crédit, considération, influence, emprise, ascendant.

De même, la recherche d'antonymes devra être justifiée en fonction des acceptions du mot « autorité » : soumission, subordination, discrédit, faiblesse.

Formation des mots de la famille (dérivation, affixation, composition)

Il n'existe qu'un dérivé direct du mot « autorité » : l'adjectif « autoritaire » (parfois substantivé), formé avec le suffixe -aire qui signifie « en rapport avec », « relatif à » (ex. : scolaire, universitaire, planétaire).

De cet adjectif sont issus trois dérivés :

- l'adverbe « autoritairement », suffixe -ment propre aux adverbes ;
- le nom « autoritarisme », suffixe -isme qui indique un trait de caractère (égoïsme, altruisme), une idéologie (centrisme, socialisme) ou un métier (journalisme) ;
- l'adjectif « autoritariste ».

Dans leur recherche de mots de la même famille, les élèves peuvent rencontrer le verbe « autoriser », le nom « autorisation » et l'adjectif « autorisé ». Le professeur veille à leur signaler que ces mots ne dérivent pas directement de « autorité », mais du latin médiéval *auctorizare* (« confirmer »), lui-même dérivé de *auctor* (au sens de « garant »).

En se référant au premier arbre à mots, les élèves observent que ces mots ont une racine commune avec « autorité » et appartiennent à une même famille comportant différentes dérivations.

ÉTAPE 4 : APPROPRIATION, MÉMORISATION, TRACE ÉCRITE

Le professeur vérifie que les élèves ont bien compris le sens ou les sens du mot. Pour qu'ils soient en mesure de réinvestir les acquis, il veille à varier les exercices et il les aide à conserver une trace écrite de la séance.

Mémoriser

Le poème de Victor Hugo, « Jeanne était au pain sec » (in *L'art d'être grand-père*, 1877), en entier ou un extrait.

En présentant aux élèves le poème, déjà cité dans l'étape 1, le professeur pourra leur demander de relever les champs lexicaux du mot « autorité » et de son antonyme « faiblesse ».

Jeanne était au pain sec dans le cabinet noir,
 Pour un crime quelconque, et, manquant au devoir,
 J'allai voir la proscrire en pleine forfaiture,
 Et lui glissai dans l'ombre un pot de confiture
 Contraire aux lois. Tous ceux sur qui, dans ma cité,
 Repose le salut de la société,
 S'indignèrent, et Jeanne a dit d'une voix douce :
 - Je ne toucherai plus mon nez avec mon pouce ;
 Je ne me ferai plus griffer par le minet.
 Mais on s'est récrié : - Cette enfant vous connaît ;
 Elle sait à quel point vous êtes faible et lâche.
 Elle vous voit toujours rire quand on se fâche.
 Pas de gouvernement possible. À chaque instant
 L'ordre est troublé par vous ; le pouvoir se détend ;
 Plus de règle. L'enfant n'a plus rien qui l'arrête.
 Vous démolissez tout. - Et j'ai baissé la tête,
 Et j'ai dit : - Je n'ai rien à répondre à cela,
 J'ai tort. Oui, c'est avec ces indulgences-là
 Qu'on a toujours conduit les peuples à leur perte.
 Qu'on me mette au pain sec. - Vous le méritez, certes,
 On vous y mettra. - Jeanne alors, dans son coin noir,
 M'a dit tout bas, levant ses yeux si beaux à voir,
 Pleins de l'autorité des douces créatures :
 - Eh bien, moi, je t'irai porter des confitures.

Dire et jouer

Un extrait de *L'Avare* (Molière, 1668), acte I, scène 5.

Le professeur situe l'extrait dans la pièce et résume l'intrigue conçue par Valère et Élise pour duper Harpagon. Il fait observer que l'autorité d'Harpagon est doublement bafouée, en tant que père d'Élise et en tant que maître de Valère, son supposé domestique.

« HARPAGON.- Ici, Valère. Nous t'avons élu pour nous dire qui a raison, de ma fille, ou de moi.

VALÈRE.- C'est vous, Monsieur, sans contredit.

HARPAGON.- Sais-tu bien de quoi nous parlons ?

VALÈRE.- Non. Mais vous ne sauriez avoir tort, et vous êtes toute raison.

HARPAGON.- Je veux ce soir lui donner pour époux un homme aussi riche que sage ; et la coquine me dit au nez, qu'elle se moque de le prendre. Que dis-tu de cela ?

[...]

« VALÈRE. [...] Oui, il faut qu'une fille obéisse à son père. Il ne faut point qu'elle regarde comme un mari est fait ; et lorsque la grande raison de sans dot s'y rencontre, elle doit être prête à prendre tout ce qu'on lui donne.

HARPAGON.- Bon. Voilà bien parlé cela.

VALÈRE.- Monsieur, je vous demande pardon, si je m'emporte un peu, et prends la hardiesse de lui parler comme je fais.

HARPAGON.- Comment ? J'en suis ravi, et je veux que tu prennes sur elle un pouvoir absolu. Oui, tu as beau fuir. Je lui donne l'autorité que le Ciel me donne sur toi, et j'entends que tu fasses tout ce qu'il te dira.

VALÈRE.- Après cela, résistez à mes remontrances. Monsieur, je vais la suivre, pour lui continuer les leçons que je lui faisais.

HARPAGON.- Oui, tu m'obligeras. Certes...

VALÈRE.- Il est bon de lui tenir un peu la bride haute.

HARPAGON.- Cela est vrai. Il faut...

VALÈRE.- Ne vous mettez pas en peine, je crois que j'en viendrai à bout.

HARPAGON.- Fais, fais. Je m'en vais faire un petit tour en ville, et reviens tout à l'heure.

VALÈRE.- Oui, l'argent est plus précieux que toutes les choses du monde ; et vous devez rendre grâces au Ciel, de l'honnête homme de père qu'il vous a donné. Il sait ce que c'est que de vivre. Lorsqu'on s'offre de prendre une fille sans dot, on ne doit point regarder plus avant. Tout est renfermé là-dedans, et sans dot tient lieu de beauté, de jeunesse, de naissance, d'honneur, de sagesse, et de probité.

HARPAGON.- Ah le brave garçon ! Voilà parlé comme un oracle. Heureux, qui peut avoir un domestique de la sorte !

Lire, écrire

Le professeur peut organiser divers types de traces écrites en classe et utiliser la trame de la fiche-élève.

Le professeur demandera aux élèves de lire des adaptations de récits mythologiques qui traitent de la relation à l'autorité (le combat des Titans, Prométhée, Antigone, etc.).

Il leur proposera ensuite d'inventer un récit de rébellion contre l'autorité en s'inspirant des textes préalablement lus ou d'événements historiques étudiés en classe.

ÉTAPE 5 : PROLONGEMENTS

En fonction des objectifs qu'il s'est fixés et du temps dont il dispose, le professeur peut envisager divers compléments.

Des lectures et des recherches motivées par la découverte du mot

- *Prométhée le révolté*, Jeanine Teisson, Histoires noires de la mythologie, Nathan, 2006
- *Rebelle Antigone*, Marie-Thérèse Davidson, Histoires noires de la mythologie, Nathan, 2010

En grec ?

Le professeur pourra signaler que la racine indo-européenne *aug- a donné en grec deux verbes qui signifient « croître » : αὐξάνω, employé le plus souvent au sens propre (« je grandis »), et αὔξω, employé aux sens propre et figuré (« j'augmente »).

Des créations ludiques / d'autres activités

En liaison avec les arts plastiques, on peut imaginer de proposer aux élèves de réaliser une série de portraits photographiés ou dessinés par eux en s'inspirant de tableaux ou sculptures représentant des figures d'autorité (voir étapes 1 et 2).

En liaison avec l'éducation musicale, on peut également imaginer un travail sur des extraits susceptibles de représenter des personnages d'autorité : par exemple, la « Marche royale du Lion » dans *Le Carnaval des Animaux* de Saint-Saëns ou l'air du grand-père dans *Pierre et le Loup* de Prokofiev.

Des mots en lien avec le mot étudié : [confiance](#) ; [père](#)

Lien vers fiche [élève](#)